



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent dix-neuvième session

Rome, 16-20 mai 2016

**Stratégie de la FAO en ce qui concerne les activités de l'Organisation
relatives au changement climatique – plan de travail**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Mme Maria Helena Semedo

Directrice générale adjointe (Coordonnatrice, ressources naturelles)

Tél.: +39 06570-52060

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mp780

Résumé

À sa cent dix-huitième session (novembre 2015), le Comité du Programme s'est penché sur l'évaluation de la contribution de la FAO à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets (PC 118/3) et sur la réponse de la Direction. À cette occasion, il a demandé à la FAO d'élaborer une stratégie en ce qui concerne les activités de l'Organisation relatives au changement climatique. Cette stratégie sera examinée lors des sessions des comités techniques (pêches, forêts, agriculture et produits) de la FAO qui se tiendront en 2016, ainsi qu'à la cent vingtième session du Comité du Programme, qui aura lieu en novembre 2016. Le projet de stratégie pourrait dessiner les grandes lignes d'un cadre conceptuel visant l'obtention de trois résultats globaux:

1. Améliorer l'intégration des considérations relatives à la sécurité alimentaire, à l'agriculture, aux forêts et à la pêche dans la gouvernance internationale concernant le changement climatique par un engagement renforcé de la FAO;
2. Accroître les capacités des États Membres dans le domaine du changement climatique grâce au rôle de premier plan de la FAO en tant que fournisseur de savoir et d'expertise techniques;
3. Renforcer la coordination, la formation et l'exécution des travaux de la FAO sur le changement climatique.

Pour que la FAO puisse exécuter efficacement son programme sur le changement climatique, destiné à amorcer une transformation, plusieurs éléments doivent être réunis: a) une contribution importante et cohérente aux processus internationaux pertinents qui concernent le changement climatique; b) une coordination ciblée et l'harmonisation des travaux de l'Organisation sur le changement climatique; c) la mobilisation du réseau mondial de la FAO, qui bénéficiera de l'appui nécessaire pour fournir des avis sur des questions techniques et en matière de politiques au niveau des pays.

Indications que le Comité du Programme est invité à donner

Le Comité est invité à indiquer s'il est nécessaire d'affiner la stratégie proposée, en particulier le cadre conceptuel et les trois résultats globaux, et à communiquer des orientations à ce sujet le cas échéant.

Introduction

1. Le changement climatique est l'une des principales menaces qui pèsent sur l'agriculture, la pêche, les forêts, la sécurité alimentaire et les efforts visant à réduire la pauvreté. Il risque de mettre un frein aux progrès accomplis dans la lutte contre la faim et la malnutrition ces dernières années, voire d'inverser la tendance. Le changement climatique et les événements météorologiques extrêmes créent de multiples problèmes: ils sont susceptibles de faire baisser la productivité et la production de denrées alimentaires – mais aussi d'aliments pour animaux, de fibres et de combustible – et pourraient exercer une pression supplémentaire sur des systèmes alimentaires déjà fragiles.
2. Conscient qu'il est important de prendre des mesures face au changement climatique, le Comité du Programme est convenu qu'une évaluation de la contribution de la FAO à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets s'imposait.
3. L'équipe chargée de l'évaluation¹, dont les conclusions ont été présentées au Comité du Programme à sa cent dix-huitième session (novembre 2015), s'est félicitée du rôle de la FAO dans le domaine concerné. Entre autres recommandations, elle a suggéré à l'Organisation de s'engager davantage au niveau des pays et de définir plus clairement ses objectifs pour ce qui est d'intégrer l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets dans ses travaux sous la forme d'une priorité transversale. Par conséquent, le Comité a demandé qu'une stratégie de la FAO relative au changement climatique soit élaborée en vue de son examen.
4. Les orientations communiquées par l'équipe d'évaluation et le Comité s'inscrivent dans le droit fil des appels de la communauté internationale suggérant de redoubler d'efforts pour faire face au changement climatique. Dans son cinquième rapport d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)² indique que l'influence des activités humaines sur le climat, qui est manifeste et ne fait que s'accroître, a des répercussions au niveau de tous les continents et des océans. En septembre 2015, la communauté internationale a souscrit à 17 objectifs de développement durable à l'horizon 2030, qui visent à tracer la voie vers un monde libéré de la faim, plus équitable et plus durable. En décembre 2015, 195 États parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont adopté l'Accord de Paris, qui marque une étape majeure dans l'action face au changement climatique.
5. Plus de 90 pour cent des pays qui ont présenté des contributions prévues déterminées au niveau national en vue des négociations de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21³) estimaient que l'agriculture était l'un des secteurs dont il fallait tenir compte pour l'élaboration de mesures d'adaptation et/ou d'atténuation. Plus particulièrement, le secteur agricole⁴ est considéré comme la priorité absolue dans les contributions prévues déterminées au niveau national: sur les 130 contributions comprenant une section sur l'adaptation, 124 faisaient référence spécifiquement aux cultures et à l'élevage, 105 aux forêts et 60 à la pêche et à l'aquaculture. L'Accord de Paris reconnaît d'ailleurs en préambule «*la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques*». De plus, le recours au concept plus global de «sécurité alimentaire» renforce la formulation utilisée dans la CCNUCC elle-même, dont l'un des objectifs est de faire en sorte que «*la production alimentaire ne soit pas menacée*» par le changement climatique. Il apparaît donc clairement que la communauté internationale est favorable à ce qu'on agisse face au changement climatique dans le secteur agricole.

¹ PC 118/3; PC 118/3 Sup.1.

² GIEC, 2014. Cinquième rapport d'évaluation: http://www.ipcc.ch/report/ar5/index_fr.shtml
Voir également: GIEC, 2014. Cinquième rapport d'évaluation. Chapitre 7: *Food security and food production systems*. www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/WGIIAR5-Chap7_FINAL.pdf

³ Conférence des Parties à la CCNUCC.

⁴ Aux fins du présent document, le secteur agricole englobe les cultures, l'élevage, l'exploitation forestière et la pêche.

I. Le changement climatique dans le Cadre stratégique de la FAO

6. Le secteur agricole peut et doit jouer un rôle central dans les efforts mondiaux visant à s'adapter et à faire face au changement climatique. C'est pourquoi le changement climatique a été désigné comme l'une des trois grandes priorités de la FAO et comme un thème transversal dans les *Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2016-2017*⁵ au titre de l'objectif 6 sur la qualité, les connaissances et les services techniques.

7. Cette approche permet à la FAO de mettre encore davantage l'accent sur le changement climatique, problème sur lequel elle insistait déjà dans le Programme de travail et budget (PTB) 2014-2015 en faisant figurer parmi les principaux domaines de travail l'agriculture intelligente face au climat et la résilience face aux catastrophes naturelles et dans les situations de crise, au titre des objectifs stratégiques 2 et 5 respectivement.

8. L'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets occupent une place de plus en plus importante dans les activités techniques menées par la FAO au niveau des pays et des régions. L'adoption du changement climatique en tant que thème transversal au titre de l'objectif 6 facilitera une coordination ciblée et l'harmonisation des nombreux axes de travail de la FAO liés au changement climatique, ce qui permettra de veiller à leur cohérence et à leur conformité avec les normes, orientations et pratiques optimales de la FAO et de ses partenaires stratégiques.

9. La FAO participe activement aux processus et tribunes mondiaux qui traitent du changement climatique, notamment la CCNUCC, le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD). Dans ce cadre, elle met en lumière la sécurité alimentaire et les perspectives du secteur agricole afin que les besoins en matière d'adaptation et les contributions à l'atténuation soient dûment pris en compte. Une présence claire et constante dans ces enceintes est essentielle pour que l'alimentation, l'agriculture, la pêche et les forêts soient suffisamment reconnues et soient placées au centre de la gouvernance et de l'action face au changement climatique.

II. Stratégie relative au changement climatique – feuille de route

10. Comme le Comité du Programme l'avait demandé à sa cent dix-huitième session, la FAO a établi une feuille de route pour l'élaboration de la Stratégie en ce qui concerne les activités de l'Organisation relatives au changement climatique, qui prévoit les étapes suivantes:

- débat sur le projet de stratégie aux sessions de 2016 du Comité des pêches, du Comité des forêts, du Comité de l'agriculture et du Comité des produits;
- approbation et formulation de recommandations par le Comité du Programme à sa cent vingtième session (novembre 2016);
- approbation par le Conseil de la FAO à sa cent cinquante-cinquième session (novembre 2016).

11. La première étape a été la création d'une équipe chargée de l'élaboration de la stratégie, qui se compose de représentants de tous les bureaux régionaux et départements techniques et recueillera ainsi des contributions dans l'ensemble de l'Organisation.

12. Les Membres apporteront leurs contributions au projet de stratégie par l'intermédiaire des comités techniques de la FAO⁶ et celles-ci seront intégrées dans la Stratégie et le Plan d'action y afférent, qui seront présentés à la cent vingtième session du Comité du Programme (novembre 2016) pour approbation définitive.

13. La Stratégie relative au changement climatique devrait: i) définir dans les grandes lignes les choix stratégiques et les domaines d'action prioritaires à la lumière des avantages comparatifs de la FAO (aux niveaux mondial, régional et national); ii) guider les travaux de l'Organisation sur le

⁵ CL 153/3.

⁶ Comité des pêches (11-15 juillet 2016); Comité des forêts (18-22 juillet 2016); Comité de l'agriculture (26-30 septembre 2016); Comité des produits (3-5 octobre 2016).

changement climatique; iii) renforcer les effets de ces activités. Elle sera complétée par un plan d'action détaillant sa mise en œuvre dans le cadre des PTB en cours et à venir.

III. Stratégie relative au changement climatique – cadre conceptuel

14. Le cadre conceptuel du projet de stratégie comprendra les sections suivantes:

15. *Introduction* – La Stratégie insistera en premier lieu sur le rôle direct que peut jouer le secteur agricole dans la concrétisation de la sécurité alimentaire et les efforts visant à faire face au changement climatique. Comme indiqué dans le rapport d'évaluation, la FAO dispose d'atouts considérables pour faire progresser l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets: elle fournit un appui technique, des informations et des outils très prisés; elle aide les gouvernements et les partenaires à harmoniser leurs politiques et stratégies de réduction des risques de catastrophe; elle joue un rôle de facilitateur et constitue une source neutre de données techniques au niveau mondial, et jouit d'une grande confiance à cet égard. L'objectif de la Stratégie sera aussi expliqué en introduction.

16. *Contexte* – L'accent sera mis sur la nature et l'ampleur des effets du changement climatique du point de vue des systèmes alimentaires et agricoles, qui justifient en grande partie un développement des activités de la FAO dans ce domaine. Par ailleurs, il est proposé de décrire brièvement les travaux en cours sur le changement climatique au niveau mondial, en précisant que le secteur agricole bénéficie d'investissements relativement faibles par rapport aux secteurs de l'énergie et du transport. Enfin, la section *Contexte* présentera de façon concise l'environnement politique actuel et la dynamique en marche (adoption des ODD en 2015, Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, Programme de développement à l'horizon 2030 et Accord de Paris) car c'est dans ce contexte que la FAO renforcera son action dans le domaine du changement climatique, et insistera sur l'importance du changement climatique en tant que thème transversal dans le Cadre stratégique de l'Organisation.

17. *Vision et rôle dans le domaine du changement climatique* – La FAO a un rôle unique à jouer dans la concrétisation de la sécurité alimentaire et de la durabilité environnementale, sociale et économique au profit des agriculteurs, des éleveurs, des pêcheurs, des forestiers et des autres habitants des zones rurales face au changement climatique. L'Organisation fait tout son possible pour faire de sa vision une réalité, celle d'un monde libéré de la faim sous le signe de la durabilité et de l'équité. À cet effet, elle aide les gouvernements à promouvoir des systèmes de production mieux adaptés et plus résilients aux effets du changement climatique tout en réduisant au minimum leur empreinte écologique.

18. *Démarche* – Les activités de la FAO dans le domaine du climat consistent principalement à aider les pays à renforcer leurs capacités de s'adapter au changement climatique et d'atténuer ses effets dans les secteurs de l'agriculture, de l'exploitation forestière et de la pêche, plus particulièrement d'élaborer les politiques, stratégies, données et technologies adéquates et d'accéder à des financements afin de préserver et d'améliorer la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations rurales face au changement climatique.

19. *Principes directeurs* – La Stratégie visera à rendre les systèmes alimentaires et agricoles et les moyens d'existence qui en dépendent plus résilients face au changement climatique, sur la base des principes d'inclusion sociale et de durabilité environnementale.

20. *Résultats escomptés* – Afin d'amorcer cette transition, il est proposé de définir le cadre conceptuel qui permettra d'obtenir les résultats globaux ci-après (*encadré 1*):

- Résultat 1: Améliorer l'intégration des considérations relatives à la sécurité alimentaire, à l'agriculture, aux forêts et à la pêche dans la gouvernance internationale concernant le changement climatique par un engagement renforcé de la FAO;
- Résultat 2: Accroître les capacités des États Membres dans le domaine du changement climatique grâce au rôle de premier plan de la FAO en tant que fournisseur de savoir et d'expertise techniques;
- Résultat 3: Renforcer la coordination, la formation et l'exécution des travaux de la FAO sur le changement climatique.

Encadré 1: Résultats escomptés

Résultat 1: Améliorer l'intégration des considérations relatives à la sécurité alimentaire, à l'agriculture, aux forêts et à la pêche dans la gouvernance internationale concernant le changement climatique par un engagement renforcé de la FAO. La Stratégie vise à renforcer l'engagement de la FAO dans les tribunes internationales afin de promouvoir les perspectives concernant l'agriculture, les forêts et la pêche, la sécurité alimentaire, les moyens d'existence des populations rurales, ainsi que la gestion et la conservation des ressources naturelles. Certaines actions seront menées à l'échelle mondiale (CCNUCC, ODD et Programme de développement à l'horizon 2030, etc.) et d'autres, aux niveaux régional et national (par l'intermédiaire des bureaux de la FAO dans les pays afin de faciliter les liens entre les ministères de l'agriculture et les institutions nationales pertinentes travaillant dans les domaines de l'environnement et de la finance, notamment).

Résultat 2: Accroître les capacités des États Membres dans le domaine du changement climatique grâce au rôle de premier plan de la FAO en tant que fournisseur de savoir et d'expertise techniques. La Stratégie vise à renforcer les capacités des pays d'intégrer efficacement les considérations liées à la sécurité alimentaire et au secteur agricole dans les stratégies et programmes nationaux et régionaux concernant le changement climatique et, inversement, à faire figurer la question du changement climatique dans les stratégies et programmes nationaux et régionaux relatifs à l'agriculture, aux forêts et à la pêche. L'accent est mis sur le renforcement de la cohérence entre l'adaptation au changement climatique (à la fois les catastrophes à évolution lente et les événements météorologiques extrêmes) et les démarches de réduction des risques de catastrophe, ainsi que sur les possibilités d'atténuer les effets du changement climatique, en accord avec les objectifs des pays en matière de politiques et leurs engagements nationaux. La FAO vise à mettre davantage de données, de compétences techniques et d'outils à la disposition des pays afin qu'ils soient en mesure de faire face au changement climatique, et à renforcer leurs capacités de les utiliser. En outre, l'Organisation fournira un appui systématique aux pays afin de leur permettre d'obtenir des financements au profit de l'action face au changement climatique dans le secteur agricole.

Résultat 3: Renforcer la coordination, la formation et l'exécution des travaux de la FAO sur le changement climatique. La Stratégie prévoit: i) d'améliorer les mécanismes de coordination interne pour les travaux relatifs au climat qui sont menés dans le cadre des cinq programmes stratégiques; ii) de renforcer les capacités des bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux de la FAO afin qu'ils puissent participer activement aux processus régionaux, sous-régionaux et nationaux concernant le changement climatique, et d'établir des liens intersectoriels avec le secteur agricole et la sécurité alimentaire; iii) de mettre en évidence des modes de financement pour les activités relatives au changement climatique; iv) d'encourager les partenariats en renforçant la collaboration avec des acteurs non étatiques (organisations de la société civile, secteur privé, coopératives, universités) dans le domaine de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets; v) de promouvoir la mobilisation de ressources.

IV. Mise en œuvre de la Stratégie relative au changement climatique

21. La Stratégie vise à rendre les systèmes alimentaires et agricoles et les moyens d'existence qui en dépendent plus résilients face au changement climatique, ce qui nécessite de renforcer les capacités de la FAO afin qu'elle puisse prêter un appui accru à ses États Membres. À cet effet, elle définit les trois domaines prioritaires présentés ci-dessous.

22. *Une contribution importante et cohérente aux processus internationaux pertinents qui concernent la gouvernance et les interventions dans le domaine du changement climatique, ainsi que le financement de l'action face au changement climatique, qui comportera plusieurs volets:*

- a) La FAO apportera une contribution cohérente et délèguera des représentants de haut niveau à la Conférence des Parties à la CCNUCC et dans d'autres enceintes pertinentes, au service des États Membres, et veillera ainsi à ce que les priorités du secteur agricole figurent en bonne place dans les débats sur le climat;
- b) La FAO participera, d'une manière coordonnée, formalisée et renforcée, à des processus de financement dans le domaine du climat, y compris auprès du Fonds vert pour le climat, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), des banques régionales de développement, des partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, ainsi qu'à des modes de financement novateurs, afin de faciliter l'action menée dans les États Membres de façon efficace et optimale.

23. *Une mobilisation du réseau mondial de la FAO, qui bénéficiera de l'appui nécessaire pour fournir des avis sur des questions techniques et en matière de politiques au niveau des pays, qui consistera à:*

- a) élaborer et à des diffuser, dans les bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux de la FAO, des programmes de formation visant à renforcer les capacités des bureaux décentralisés de s'engager efficacement dans les processus nationaux, régionaux et sous-régionaux concernant le changement climatique;
- b) faciliter les liens intersectoriels entre, d'une part, les ministères et les autres institutions concernées et, d'autre part, les secteurs agricole et alimentaire, et encourager les partenariats avec des acteurs pertinents des secteurs public et privé et de la société civile;
- c) se rapprocher des fonds spécialisés et des partenaires de développement susceptibles de financer l'action dans le domaine du changement climatique, et tirer parti de possibilités de collaboration novatrices avec le secteur privé, les banques de prêt et les particuliers;
- d) communiquer efficacement, en s'appuyant sur les canaux de communication propres à la FAO et en utilisant les outils de la Communication pour le développement afin de soutenir l'engagement local, national et régional en faveur de l'action face au changement climatique dans les secteurs alimentaire et agricole.

24. *Une coordination ciblée et l'harmonisation des travaux de la FAO sur le changement climatique, qui reposeront sur:*

- a) la mise en avant de l'avantage comparatif de la FAO fondé sur son expertise technique de premier plan dans les domaines de l'agriculture, des forêts, de la pêche et de la sécurité alimentaire, et sur son réseau mondial unique, qui prête un appui en matière de politiques et sur des questions techniques. L'ajout du changement climatique parmi les thèmes transversaux de l'objectif 6 permettra à la FAO de prêter un appui cohérent et coordonné aux pays pour les aider à s'adapter au changement climatique et à en atténuer les effets au sein des systèmes alimentaires et agricoles, en ciblant tout particulièrement les populations les plus vulnérables;
- b) une collaboration efficace entre la Division du climat et de l'environnement (NRC), les départements techniques et les équipes chargées des programmes stratégiques, qui permettra de tirer parti de leurs synergies pour traiter les questions liées à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets dans le contexte du Cadre stratégique.